

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS1680

présenté par

M. Lecamp, M. Turquois, M. Philippe Vigier, M. Isaac-Sibille, M. Grelier, Mme Bergantz,
Mme Perrine Goulet, M. Mandon, Mme Morel, M. Cosson et M. Balanant

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
